

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CSFPT DU 17 SEPTEMBRE 2025

12 PROJETS DE TEXTES À L'ORDRE DU JOUR ! MAIS DANS L'ATTENTE D'UN GOUVERNEMENT...

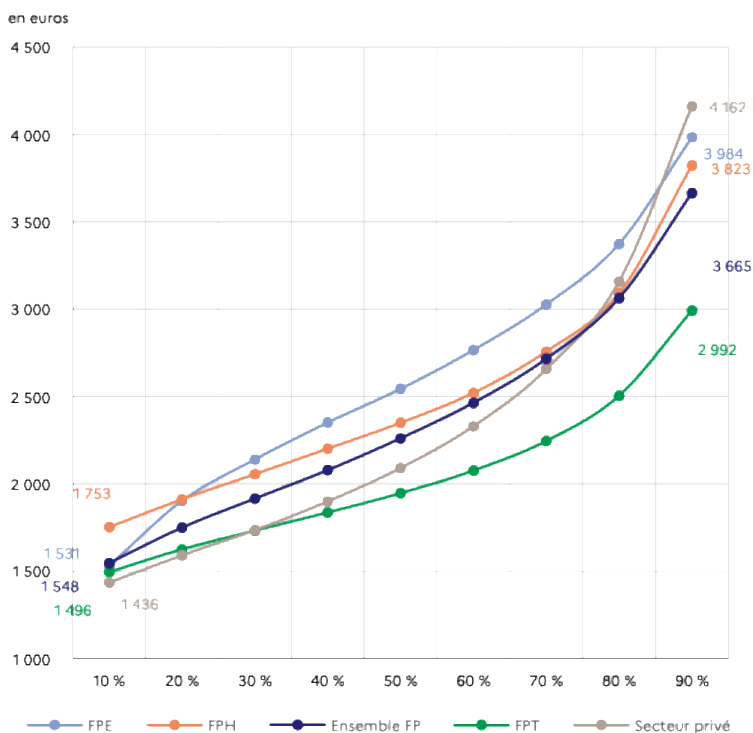
C'est une séance du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) chargée à laquelle la **FA-FPT** a participé avec 12 projets de textes à l'ordre du jour. Ce fut véritablement l'occasion de nous opposer à des orientations indécentes ou inquiétantes pour l'avenir de la FPT et de le faire savoir dans la perspective et l'attente d'un nouveau gouvernement.

Plus que jamais pour la **FA-FPT**, l'urgence du moment est absolument de chercher des pistes pour soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires territoriaux, malgré le gel du point d'indice, la suppression de la GIPA et la pénalisation financière des arrêts maladie !

Il est indécent dans le discours austéritaire ambiant de proposer une telle revalorisation pour seulement 2600 agents ! À l'argument de décrochage des cadres-dirigeants de la FPT en cas de non-transposition de la réforme de la haute fonction publique d'état instaurée depuis 2023, **nous répondons que c'est toute la FPT qui a décroché et que l'urgence est là - voir graphique ci-dessous.**

RÉMUNÉRATIONS EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN

17. L'échelle des salaires dans la fonction publique en 2022



Sources : Base tous salariés, Insee. Traitements Insee, Drees, DGCL-DESL, DGAFP-SDess.

Champ : France (hors Mayotte), y compris bénéficiaires de contrats aidés, salaires nets moyens en équivalent temps plein mensuelisé.

Champ pour le privé : Y compris contrats de professionnalisation. Hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Champ pour la fonction publique : Hors militaires, assistants maternels et familiaux, apprentis, internes et externes des hôpitaux publics.

Lecture : 90 % des agents de la FP ont un salaire net mensuel moyen inférieur à 3 665 euros.

Source DGAFP ÉDITION 2024 FONCTION PUBLIQUE Chiffres clés 2024

1. **Projet de décret modifiant le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux**

La **FA-FPT** a voté contre ce projet de texte.

Avis CSFPT favorable

2. **Projet de décret portant dispositions statutaires applicables aux emplois fonctionnels administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés**

La **FA-FPT** a voté contre ce projet de texte.

Avis CSFPT défavorable

3. **Projet de décret relatif à l'échelonnement indiciaire des emplois administratifs de direction des collectivités territoriales de moins de 40 000 habitants et des établissements publics locaux assimilés**

La **FA-FPT** a voté contre ce projet de texte.

Avis CSFPT favorable

4. **Projet de décret relatif au régime indemnitaire des agents nommés ou recrutés dans certains emplois administratifs supérieurs de la Fonction publique territoriale**

La **FA-FPT** a voté contre ce projet de texte.

Avis CSFPT défavorable

Comme lors de la séance du 9 juillet, la **FA-FPT** s'est positionnée pour un rejet global de cette transposition de la haute fonction publique à la territoriale pour les mêmes raisons : revalorisations indécentes au regard du contexte d'austérité annoncé, réforme concernant un très petit nombre d'agents, dialogue social tronqué, copié-collé de l'État laissant pour compte une majorité de cadres-dirigeants de petites collectivités.

Est-ce peut-être une nouvelle forme de « ruissellement » expérimentée dans la Fonction publique territoriale ?

5. **Projet de loi relatif à l'extension des prérogatives des polices municipales et des gardes champêtres**

La **FA-FPT** exprime une appréciation globalement positive du projet de loi, tout en soulignant certaines réserves importantes, notamment sur la reconnaissance sociale et la retraite des agents.

Le projet s'inspire largement des revendications de la **FA-FPT**, facilitant les missions existantes sans révolutionner le cadre actuel.

En refusant de transformer les policiers municipaux en officiers de police judiciaire, le gouvernement a fait preuve de pragmatisme en ne cédant pas à des demandes excessives, comme pour la suppression de l'engagement de servir. La **FA-FPT** rejette cette dernière disposition depuis sa création, considérant qu'il est inacceptable qu'un agent doive payer pour changer d'employeur.

Mais nous sommes totalement déçus par l'absence de reconnaissance sociale et de volet retraite. Malgré les engagements ministériels, ces aspects ont été volontairement exclus du projet de loi.

Dans un contexte de tension sociale et d'enjeux de recrutement, La **FA-FPT** souligne les difficultés croissantes rencontrées par les policiers municipaux face à la violence et à la perte de confiance du public et alerte sur les risques liés à la pénurie de candidats. Nous en appelons à la responsabilité des employeurs et du gouvernement.

La FA-FPT a voté en faveur de cette proposition.

Avis CSFPT favorable

Les propositions suivantes relèvent de la nouvelle marotte en vogue : la simplification. Ces projets sont issus du rapport Ravignon de mai 2024 mais aussi des travaux du Roquelaure de la Simplification, réuni en avril 2025.

Nous accueillons avec satisfaction toutes les mesures qui permettent de libérer des possibilités de promotion ou d'avancement de nos collègues.

Si certaines de ces mesures rejoignent enfin des revendications anciennes de la **FA-FPT**, deux d'entre elles au contraire sont de véritables mesures déguisées de rétorsion et de durcissement des conditions de travail, à l'inverse du discours « QVT » bienveillant.

6. Projet de décret portant suppression du seuil de 2 000 habitants dans certains cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale

Nos remarques techniques de rédaction ont été intégrées par la DGCL.

La FA-FPT a voté en faveur de cette proposition.

Avis CSFPT unanimement favorable

7. Projet de décret portant modification des conditions d'assimilation des CCAS et des CIAS de la Fonction publique territoriale

La FA-FPT a voté en faveur de cette proposition.

Avis CSFPT unanimement favorable

8. Projet de décret portant modification des conditions d'avancement de grade en catégorie B dans la Fonction publique territoriale

L'amendement commun avec FO a été intégré par la DGCL, ce qui permet exceptionnellement de réaliser des tableaux d'avancement 2026 complémentaires, prenant en compte cette suppression du ratio Choix/Examen professionnel, malgré une parution tardive du décret.

La FA-FPT a voté en faveur de cette proposition.

Avis CSFPT unanimement favorable

9. Projet de décret portant plafonnement du nombre de jours indemnissables épargnés sur le compte épargne-temps dans la Fonction publique territoriale

Nous avons pensé que certaines collectivités refusant jusqu'à présent l'indemnisation des jours épargnés sur le CET, pourraient désormais l'autoriser avec un plafonnement débattu dans le cadre du dialogue social.

La FA-FPT a voté en faveur de cette proposition.

Avis CSFPT favorable

10. Projet de décret portant allongement de la périodicité de la visite médicale d'information et de prévention pour les agents de la Fonction publique territoriale

Porter la périodicité des visites médicales à 5 ans est pour la **FA-FPT** une aberration que nous ne cautionnerons jamais, quelles que soient les catégories visées, en l'occurrence ici les catégories A et B de la filière administrative.

La FA-FPT a voté contre

Avis défavorable unanime des organisations syndicales qui impose une 2^{ème} présentation en CSFPT

11. Projet de décret portant modification des conditions de promotion interne des secrétaires généraux de mairie de catégorie B des communes de moins de 2 000 habitants

Encore une mesure élargissant les possibilités de promotion en catégorie A que nous soutenons. Notre amendement de maintien à l'article 5 du décret n° 87-1099 du « 2° Les fonctionnaires territoriaux de catégorie B qui ont exercé les fonctions de directeur général des services des communes de 2 000 à 5 000 habitants pendant au moins deux ans. » a également été intégré par le gouvernement.

La FA-FPT a voté en faveur de cette proposition.

Avis CSFPT unanimement favorable

12. Projet de décret portant extension des lieux de réunion des conseils de discipline de la Fonction publique territoriale.

Pour finir, une mesure qui est une ligne rouge pour la **FA-FPT**. Nous n'accepterons jamais que l'on remette en cause des dispositions supérieures liées à l'équilibre entre l'accusation et la défense. **Il n'est pas question que les conseils de discipline puissent être organisés au siège de la collectivité d'où est issu l'agent mis en cause dans une procédure disciplinaire.**

La FA-FPT a voté contre.

Avis défavorable unanime des organisations syndicales qui impose une 2^{ème} présentation en CSFPT

*La **FA-FPT** espère toute votre combativité et votre mobilisation dans l'opposition aux politiques de précarisation et punitives envers les agents publics, évoquées en ce moment.*

Contact presse :

> Sébastien JANSEM, Vice-président de la FA-FPT, tél : 06 09 96 38 81